

Pôle Attractivité

DECISION DU PRESIDENT n°2024-D040

Objet : Attribution des subventions aux associations – 3^{ème} trimestre 2024

Le Président de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-9 et L1611-4,

Vu la délibération n°2020-39 en date du 16 juillet 2020 modifiée le 4 février 2021 portant délégation du pouvoir du Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes,

Vu la délibération n°2023-119 du Conseil communautaire en date du 21 décembre 2023 portant approbation du règlement d'attribution des subventions aux associations, communes et écoles,

Considérant le règlement d'attribution des subventions en vigueur,

Considérant qu'au titre du troisième trimestre 2024, la Communauté de communes a reçu les demandes de subventions suivantes :

Associations et événements subventionnés	Montant demandé
<u>CULTURE ET PATRIMOINE</u>	
Mairie Cros-de-Géorand – Fête du 15 août : spectacle basque et soirée concert	1 800 €
Burl'Country – Formation et concert à Alès	700 €
AS La Boule de Neige – Spectacle musical	800 €
Confrérie de la Maôche – Fête et concours	400 €
<u>SPORT</u>	
Oc'n Folk – Ateliers de danse	1 000 €
<u>SOCIAL</u>	
Octobre Rose en Montagne d'Ardèche – Récolte de fonds pour La Ligue contre le Cancer Ardèche	500 €
Sport Loisirs Coucouron – Récolte de fonds pour La Ligue contre le Cancer Ardèche	300 €
Comité des fêtes de Saint-Cirgues-en-Montagne – Foire aux Champignons et Foire ancestrale aux Chevaux	1 000 €

Considérant qu'il est nécessaire de se prononcer sur leurs attributions,

DECIDE

Article 1 : L'attribution des subventions suivantes au titre du troisième trimestre 2024,

Associations et événements subventionnés	Montant attribué
<u>CULTURE ET PATRIMOINE</u>	
Mairie Cros-de-Géorand – Fête du 15 août	1 800 €
Burl'Country – Formation et concert à Alès	0 € <i>Evènement de la demande hors territoire</i>
AS La Boule de Neige – Spectacle musical	800 €
Confrérie de la Maôche – Fête et concours	400 €
<u>SPORT</u>	
Oc'n Folk – Ateliers de danse	650 € <i>L'évènement ne peut pas être subventionné à 100%</i>
<u>SOCIAL</u>	
Octobre Rose en Montagne d'Ardèche – Récolte de fonds	300 € <i>Montant de la subvention 2023</i>
Sport Loisirs Coucouron – Récolte de fonds	300 €
Comité des fêtes de Saint-Cirgues-en-Montagne – Foire aux Champignons et Foire ancestrale aux Chevaux	1 000 €

Article 2 : Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, publiée, et inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon

Le 25 OCT. 2024

Le Président, Jacques GENEST

